



Droit du travail:non versement du salaire

Par **Ventdouest**, le **11/10/2010** à **14:35**

Bonjour,rnj'ai fini un Cdd,le 31 août et n'ai reçu ma fiche de paie avec prime et mon attestation Pôle-emploi qu'après réclamation par lettre recommandée avec AR car ma 1ere fiche de paie était incomplète et je n'avais pas d'attestation.rndébut Octobre je me suis aperçu qu'aucun virement de salaire sur mon compte n'avait été fait par l' employeur.rnJe suis donc allé au Greffe des Prud'homme pour engager un référé.rn Quel article de loi puis-je mettre en avant pour réclamer des dommages et intérêts ainsi que des pénalités de retard ?rnQuel sommes serait-il judicieux (en damage) de réclamer ?rnMerci pour votre conseil